

Manu Reynaud

Rapport d'orientations budgétaires 2024

Le chemin que nous traçons depuis 4 ans et qu'en tant qu'élus écologistes nous encourageons à le poursuivre, c'est celui de politiques publiques écologiques et solidaires.

Pour nous, il existe un document de référence qui doit s'incarner dans les budgets de la ville et de la Métropole :

Un document qui doit être une ligne de conduite : le PCAETS.

Pour la commune de Montpellier et ses compétences :

- produire et consommer local :

- *le lancement du chantier de la Cité de l'alimentation,
- *la poursuite du développement du bio dans les cantines, accompagné d'une tarification équitable
- *la poursuite du soutien à la caisse alimentaire commune et le déploiement des Maisons de l'Alimentation Solidaire
- *développer l'agriculture urbaine

- mettre la nature en ville et préserver la biodiversité

- *les chantiers de végétalisation des écoles
- *le magnifique projet du Lunaret
- *l'hôpital de la faune sauvage
- *le plan 50 000 arbres et notre stratégie sur la biodiversité

-l'amélioration de la qualité de l'air en agissant avec la politique de stationnement et de circulation

- la rénovation thermique des bâtiments publics
- la réduction de la consommation d'énergie
- la neutralité carbone dans l'aménagement urbain
- la mise en place de réseaux d'énergie et de chaleur

Ces objectifs doivent être accompagnés par une méthode : le Budget Vert.

Il est dans le document de présentation du DOB et il faut s'en féliciter.

Il nous faut des indicateurs pour nous permettre de mesurer l'engagement de notre collectivité sur ces sujets, et il nous le faut au plus près du terrain, jusqu'aux choix opérationnels et pas uniquement dans le service finance.

Il nous faut une véritable démarche qui irrigue l'ensemble de nos politiques publiques, depuis l'achat et la commande publique jusqu'à l'investissement. Et les agents doivent être formés, les services incités collectivement et financièrement par pôle.

Il ne s'agit par exemple pas uniquement de changer des véhicules thermiques en électriques, il doit y avoir une réduction du nombre de véhicules de la flotte avec un objectif de plus de 25%.

OUI beaucoup de déplacements professionnels peuvent être faits dans des véhicules de service qui peuvent être des vélo cargo, des vélos, à pied ou en utilisant les transports en commun. Nous disposons de leviers fiscaux pour changer les comportements comme celui du stationnement, c'est ce conseil municipal qui vote les secteurs concernés dans la ville et la politique tarifaire.

Un budget ce sont des lignes politiques claires et lisibles qui permettent de comprendre les choix. Pour la majorité, le choix a été fait des alternatives à la voiture individuelle, et à l'autosolisme

Nous avons un moyen d'action : Le tarif du stationnement nous permet d'agir. Paris vient de donner le signe d'une volonté d'une tarification dissuasive pour les SUV. Il nous faut nous en inspirer. La législation permet depuis récemment de faire des tarifs en fonction de critères sociaux et environnementaux. C'est en utilisant les 2 critères pour avoir un impact sur le type de véhicule même et aussi sur les conditions de ressources qu'il nous faut agir.

Nous proposons d'étudier l'augmentation des tarifs de stationnement sur voirie. 12,5 m² de voirie public et imperméabilisé : nous en louons pour 30 ha à Montpellier. Voici un levier de recettes possibles au service de politiques publiques.

Il nous faut agir sur le stationnement des véhicules motorisés. Les LAPI nous permettent aujourd'hui d'être maîtres de notre politique de stationnement et donc de mobilités par un meilleur contrôle.

Je voudrais aussi aborder un sujet qui doit être important : ce sont nos relations financières avec le budget de la Métropole.

Cette métropole qui est un EPCI, et qui aujourd'hui de la politique des déchets à celle des transports en passant par l'eau, l'assainissement, jusqu'aux grands équipements sportifs et culturels est géré par un conseil métropolitain dont la plupart des communes sont représentés par leurs maires, pas par leurs habitants ni leurs conseils municipaux.

Rappelons que 300 000 / 500 000 habitants habitent la commune centre.

Rappelons que la place de la Comédie n'appartient pas qu'à ceux qui habitent Montpellier. Que les frontières des communes ne sont pas celles de l'espace de vie commun des habitants. Il nous faut penser un projet de territoire mais en prenant en compte les solidarités nécessaires sur les espaces et les équipements communs mais avant tout avec ses habitants. Et si Montpellier cotise le plus au pot commun, elle est aussi la commune qui doit le plus de solidarité à ses habitants. Rappelons que Montpellier est la seule Métropole de France dont les QPV ne sont présents que sur la commune centre.

Il nous faut repenser nos relations financières avec la Métropole.

Pour finir, je voudrais dire que pour maintenir ce cap politique ambitieux, il convient de disposer d'équipes en nombre suffisant. Nous avons conscience de la nécessité de maintenir l'équilibre budgétaire, mais pour continuer à mettre en œuvre nos projets, nous devons disposer d'équipe en conséquence.

Ainsi, pour les écologistes, le rapport d'orientations budgétaires 2024 présenté ce matin reflète la poursuite de la politique volontariste de notre ville pour faire de Montpellier une ville toujours plus verte et plus solidaire.